

SOCIETE DES OSTEOPATHES de L'OUEST

Bulletin d'inscription « OSTEOPATHIE ET Nouveau-Né » avec Michèle DANGREAU-MUSSAT

Vendredi, samedi et dimanche 6, 7 et 8 novembre 2020

à adresser avant le 15 octobre 2020 à :

Cécile MANACH
4 rue de la mairie
35320 LA BOSSE DE BRETAGNE

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code Postal et Ville:

Téléphone:

E-mail:

M'inscris à formation animée par Michèle Dangréau-Mussat. Ci-joint le règlement par chèque, rempli du montant correspondant à mon statut. Le tarif est de 650 € pour les membres actifs de la SOO et de 750 euros pour les membres usagers. Il couvre l'ensemble des frais pédagogiques, les pauses et repas du midi étant offerts par la SOO.

Conformément au règlement intérieur, le paiement est à effectuer en 2 chèques séparés :

- un de 25% du coût de la formation qui sera directement encaissé et conservé en cas de désistement moins de 15 jours avant le début de la formation
- une des 75% restant du coût total de la formation, qui ne sera encaissé qu'au moment de la formation et en cas de participation à cette dernière.



Château d'Apigné

o Je suis membre actif à jour de ma cotisation SOO 2020, je joins le règlement en 2 chèques séparés de 162,50 € et 487,50 €

o Je suis membre usager à jour de ma cotisation 2020, je joins le règlement en 2 chèques séparés de 187,50 € et 562,50 €.

o Je n'ai pas encore réglé ma cotisation 2020 et je joins un chèque séparé de 50 € pour l'adhésion comme membre actif ou 10 € comme membre usager ainsi que pour les primo-inscriptions les photocopies des documents suivants :

Mon Diplôme d'Ostéopathe (pour tous)- Attestation d'inscription au répertoire Adeli (pour tous)- Attestation d'inscription à la CIPAV (uniquement pour les membres actifs). Le règlement de la cotisation sera effectué sur un chèque différent de celui pour les frais de formation.

Possibilité de prise en charge FIF-PL

Numéro de formateur :5335 1059635 Siret: 522 548 338 00022 APE . 9499Z

La Société des Ostéopathes de l'Ouest

Programme de la formation : « Ostéopathie et Nouveau-Né »

La Société des Ostéopathes de l'Ouest a l'honneur d'organiser à Rennes une formation animée par Madame Michèle DANGREAU-MUSSAT, vendredi, samedi et dimanche 6, 7 et 8 novembre 2020, sur le thème des Nouveaux-nés Cette formation se tiendra au Domaine de Cicé Blossac à Bruz et fera suite à la formation sur la Grossesse, l'Accouchement et les suites de couche organisée en janvier 2020.

Tarif : 650 euros pour les membres actifs à jour de leur cotisation et 750 euros pour les membres usagers
(Repas offert et hébergement non compris)



Pour suivre ces stages, il est recommandé d'avoir suivi au minimum un stage de la formation "ostéopathie et travail sur soi"

Cette formation permet :

- d'acquérir les connaissances cliniques: de la naissance et l'évolution du petit enfant
- de préciser une pratique ostéopathique adaptée aux nouveau nés et nourrissons
- d'acquérir une compétence, afin de pouvoir pratiquer l'ostéopathie dans le milieu pédiatrique

PROGRAMME

La naissance

L'accouchement (abordé du côté du bébé)
Les étapes et la surveillance de l'accouchement
La présentation céphalique
Les autres présentations
Les difficultés rencontrées
Support vidéofilms



Regard ostéopathique sur :

Malformations et déformations
Indications et limites du traitement ostéopathique
Les pièges

La consultation ostéopathique

Les motifs de consultation
Comment mener la consultation ostéopathique
Les priorités
Les difficultés rencontrées

Ateliers de pratiques

Développer exigence et précision de notre toucher, de notre cheminement
Mise en place d'une pratique adaptée
Consultations de nouveau-nés et de jeunes enfants (moins d'un an)

Début 9h sur place, pause déjeuner de 12h30 à 14h, reprise 14h
fin 17h30.

Infos pratiques : Le nombre de places est limité à 14 participants.

Michèle Dangréau-Mussat réalisera deux consultations auprès de nouveaux-nés. Si vous connaissez des patientes qui accepteraient de participer et bénéficier du traitement à cette occasion, merci de nous en faire part par mail.